

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MC-RP N° 013 - 2016)

Rémis Fulgance DANDJINOU

Ouagadougou, le 30 mars 2016

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 30 mars 2016,
en séance ordinaire, de 9 H 30 mn à 17 H 00 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations,
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

Le Conseil a adopté un décret portant création d'Etablissements pénitentiaires.

L'adoption de ce décret vise à régulariser la situation juridique des établissements pénitentiaires existants conformément aux textes en vigueur.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté deux (02) décrets et deux (02) rapports.

Le premier décret porte organisation du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) du Burkina Faso en 2016.

D'un coût global de **dix-neuf milliards huit cent quatre-vingt-deux millions deux cent onze mille trois cent trente et un (19 882 211 331) francs CFA**, ce recensement vise la mise à disposition du Burkina Faso et de la communauté internationale des informations d'ordre démographique, social et économique pour les besoins des programmes de développement et pour la formulation de la politique économique et sociale du gouvernement.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les mesures idoines pour l'organisation de ce recensement.

Le second porte réglementation générale de l'utilisation des véhicules de l'Etat, de ses démembrements et des autres organismes publics.

Son adoption vise à optimiser l'utilisation et à rationaliser la gestion des véhicules de l'Etat.

Le premier rapport porte sur le plafonnement des crédits de communication alloués aux ministres et aux présidents d'institutions.

Son adoption vise à maîtriser la facture de consommation des personnalités de l'Etat, à rationaliser les dépenses de fonctionnement et à réduire le train de vie de l'Etat.

Le Conseil a décidé de plafonner les crédits en deux (02) classes :

- **Quatre cent mille (400 000) francs CFA** par mois pour la catégorie 1 composée de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, de Son Excellence Monsieur le Premier ministre, du ministre d'Etat, du ministre chargé de la Défense, du ministre chargé de la Sécurité et du ministre chargé des Affaires étrangères ;
- **Deux cent mille (200 000) francs CFA** par mois pour la catégorie 2 composée des Présidents d'institutions et des autres personnalités ayant rang de ministre.

Le second porte sur les mesures d'économie des dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone des administrations publiques.

La mise en œuvre de ces mesures vise à assainir le cadre réglementaire de gestion des factures d'eau, d'électricité et de téléphone de l'Etat, et à faire des économies financières substantielles sur le budget de l'Etat.

Le Conseil a instruit tous les départements ministériels de prendre les dispositions nécessaires pour une application effective de ces mesures.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté un décret relatif aux mesures de gratuité des soins pour les femmes et les enfants de moins de cinq (05) ans.

L'adoption de ce décret permet de donner un cadre réglementaire global à ces mesures.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la 19^{ème} édition de la Journée nationale du paysan (JNP).

La 19^{ème} édition de la Journée nationale du paysan (JNP) se tiendra les 28, 29 et 30 avril 2016 à Tenkodogo, dans la Région du Centre-Est, sous le thème « **Agriculture et lutte contre le chômage : développer et soutenir l'entrepreneuriat agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique** ».

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions idoines en vue d'une organisation réussie de la Journée nationale du paysan, édition 2016.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la mise en œuvre du volet travaux à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Dans le cadre de ce programme, **neuf mille trois cent (9 300) jeunes** seront recrutés au profit de 49 communes urbaines pour un coût de **deux milliards cinq cent millions (2 500 000 000) francs CFA**.

Au cours de leur contrat, les jeunes bénéficieront de certaines mesures d'accompagnement en termes d'initiation aux métiers de leur choix, d'alphabétisation, d'accès à l'assurance accidents et d'encouragement à l'épargne volontaire.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre du volet Travaux HIMO pour l'année 2016.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la situation des autorisations et des titres miniers au Burkina Faso.

A la date du 31 janvier 2016, la situation des autorisations et des titres miniers se présente ainsi qu'il suit :

- **731** permis de recherche, dont **311** valides, **64** en cours de renouvellement, **316** expirés et **40** permis renoncés ;
- **18** permis d'exploitation industrielle de grandes mines, dont **11** mines en production, **04** en construction, **03** mines en arrêt de production ;
- **36** permis d'exploitation semi-mécanisée d'or ;
- **419** autorisations d'exploitation artisanale, dont **51** valides et **368** expirées ;
- **65** autorisations valides d'exploitation des substances des carrières.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions idoines en vue d'assainir les données du cadastre minier et

de mettre les superficies ainsi libérées à la disposition des nouveaux investisseurs miniers nationaux et internationaux.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE

Le Conseil a examiné un projet de loi portant protection et promotion des droits des personnes âgées.

Ce projet de loi vise la prise en compte des droits spécifiques des personnes âgées afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée nationale.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil une communication suite au conflit intercommunautaire survenu à Bouna dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire, ayant entraîné **douze (12) morts** de nationalité burkinabè et environ **mille cinq cent cinquante (1 550)** déplacés dans la Province du Nounbiel.

Le gouvernement burkinabè a saisi les autorités ivoiriennes pour que la sécurité de nos compatriotes vivant dans ce pays frère et ami soit assurée.

Le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) a porté les premiers secours aux victimes, constituées en majorité de femmes et d'enfants.

Une délégation gouvernementale a été dépêchée sur les lieux pour témoigner de la compassion du gouvernement et du peuple burkinabè, présenter ses condoléances aux familles éplorées et évaluer la situation.

II.2. Le ministre de la Santé a fait au Conseil une communication relative à l'accident survenu à la maternité du Centre hospitalier universitaire Yalgado Ouédraogo ayant entraîné le décès de Madame Zourata **PAMTABA/NANA**, dans la nuit du 15 au 16 mars 2016.

Le Conseil déplore cette situation et présente ses condoléances à la famille éplorée. Il a instruit le ministre de la Santé pour que l'Inspection des services sanitaires diligente une enquête en vue de situer les responsabilités et prendre les mesures appropriées pour que pareille situation ne se reproduise plus dans une formation sanitaire.

II.3. Le ministre des Sports et des loisirs a fait au Conseil une communication relative à la participation des Etalons aux matches éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) Gabon 2017.

Les étalons ont battu en match aller les Cranes d'Ouganda, le 26 mars 2016 au stade du 4 août et arraché un match nul face à la même équipe le 29 mars 2016 en Ouganda.

Le Conseil félicite les étalons pour cette performance qui les place en tête de leur groupe et les encourage à poursuivre dans cette dynamique afin d'obtenir leur qualification pour la CAN Gabon 2017.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Adama **COMPAORE, Mle 40 467 H**, Ministre plénipotentiaire, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, près l'Etat de Qatar avec résidence à Doha ;
- Monsieur Mathias **SOME**, Médecin, est nommé Directeur du Bureau de suivi du Programme présidentiel ;
- Monsieur Etienne **ZONGO, Mle 22 494 T**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics.

B. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

- Monsieur Magloire **SOME, Mle 49 401 X**, Professeur titulaire, catégorie P1, 3^{ème} échelon, est nommé Conseiller spécial en remplacement de Monsieur Nicolas **ZEMANE** ;
- Monsieur Hadama **YBIA**, Ingénieur en génie civil, est nommé Conseiller spécial cumulativement Directeur général de la maîtrise d'ouvrage de l'Aéroport de Donsin (MOAD) ;
- Monsieur Mahamadou **ZONGO, Mle 059 930 Z**, Enseignant-Chercheur, Maître de conférence, catégorie P2, 2^{ème} échelon, est nommé Conseiller spécial en remplacement de Monsieur Oumarou **NAO** ;
- Monsieur Mahamadou **DIARRA, Mle 110 958 K**, Enseignant-chercheur, Maître de conférence, est nommé Conseiller spécial en remplacement de Monsieur François Xavier **BAMBARA** ;

- Monsieur Dramane **MILLOHO, Mle 28 616 L**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon, est nommé Conseiller spécial en remplacement de Madame Maïmouna **OUATTARA/THIOMBIANO** ;
- Monsieur K. Constantin **DABIRE**, Expert en Partenariat public-privé, est nommé Conseiller spécial ;
- Monsieur Victor **GUISSOU, Mle 91 222 X**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances ;
- Monsieur Sansan Honkounne **KAMBOU, Mle 37 37 053 C**, Ingénieur statisticien-économiste, 1^{ère} catégorie, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du suivi et de l'évaluation ;
- Commandant Wendpagnangdé Edmond **SAKANA, Officier** des forces armées nationales, est nommé Aide de Camp ;
- Monsieur Abdoulaye **SEREME**, Maître de recherche, est nommé Chef du Département de l'Agriculture, de l'eau et de l'assainissement ;
- Monsieur Geoffroy **PAROU, Mle 130 450 N**, Magistrat, 2^{ème} Grade, 1^{er} échelon, est nommé Directeur des relations internationales et de la législation au Secrétariat permanent de la Haute Autorité de contrôle des importations d'armes et de leur utilisation ;
- Monsieur Joseph Sidviguinda **BOUGMA, Mle 59 917 B**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} Classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'Administration des finances du Service national pour le développement (SND).

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE INTERIEURE

- Monsieur Abdoulaye **OUEDRAOGO**, **Mle 28 138**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général ;
- Monsieur Roger **OUEDRAOGO**, **Mle 57 709 R**, Commissaire divisionnaire de Police, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Saïdou **ZETIYENGA**, Administrateur civil, est nommé Inspecteur général des services ;
- Madame Noëlie **KERE/COMPAORE**, Contrôleur général de Police, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Ram Sylvain **TIONON**, Contrôleur général de Police, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Ousseini **SAWADOGO**, Administrateur civil, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Ambroise **SAWADOGO**, Contrôleur général de Police, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Bazamboué **BAZIE**, Administrateur civil, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Kouliga Maxime **KOALA**, Administrateur civil, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Saïdou **SANKARA**, Administrateur civil, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Jean Paul **COMPAORE**, Administrateur civil, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Barké **IMA**, Administrateur civil, est nommé Inspecteur technique des services ;

- Monsieur Sosthène Dieudonné **SORE**, Administrateur civil, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Kibsa Antoine **OUEDRAOGO**, Administrateur civil, est nommé Inspecteur technique des services.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

- Madame Clarisse **MERINDOL/OUOBA**, **Mle 88 872 G**, Juriste, 1^{ère} Classe, 8^{ème} échelon, est nommée Directrice de Cabinet ;
- Madame Delphine Marie Désiré **SAMADOULOGOU/ZONGO**, **Mle 17 620 Y**, Conseiller des Affaires économiques, 1^{ère} Classe, 9^{ème} échelon, est nommée Conseiller Technique ;
- Monsieur Adama **BADOLO**, **Mle 34 825 X**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} Classe, 14^{ème} échelon, est nommé Directeur général des impôts.
- Monsieur Lamoussa Salif **SANDWIDI**, **Mle 17 869 H**, Commissaire principal de Police, est nommé membre à la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) pour un premier mandat de trois (03) ans ;
- Monsieur Rasmané **OUEDRAOGO**, **Mle 22 892 A**, Officier de Police, est nommé membre à la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) pour un premier mandat de trois (03) ans.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Jean Noël **PODA, Mle 15 970 K**, Directeur de recherche, classe exceptionnelle, est nommé Conseiller technique.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- Madame Jeane Marie Françoise **YADGHO/LOFO, Mle 21 954 G**, 2^{ème} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Conseiller technique.

G. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

- Monsieur Nebwoaga Casimir **KABORE, Mle 78 685 X**, Economiste, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général ;
- Monsieur Hugues Christian **LINGANI, Mle 104 255 B**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles.

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement

Rémis Fulgance DANDJINOU